Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural: l'Europe investit dans les zones rurales

Région Provence Alpes Côte d'Azur

VAR LE DÉPARTEMENT

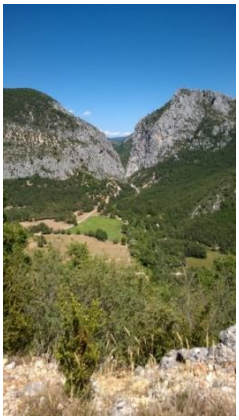
REVISION DU PIDAF DE LA C.A.D

DOCUMENT DE SYNTHESE

Novembre 2017

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE





SCP

EGA

CNPF CENTRE RÉGIONAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAR

CERPAM

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

Sommaire

Préambule : Pourquoi une révision du PIDAF ? 3
A. Diagnostic initial – Etat des lieux 4
B1 : La structure foncière des espaces naturels 4
B2 : Evolution de l'occupation du sol 4
B3 : Les O.L.D 4
B4 : L'aléa et le risque feux de forêt 5
B5 : Les équipements existants 6
B6 : La carte des objectifs 7
B. La concertation 8
C1 : Méthodologie 8
C2 : Résultats de la concertation 9
C3 : Bilan quantitatif final 11
C4 : Répartition des ouvrages par commune 12
C5 : Les routes départementales 13
C6 : Les équipements connexes : les citernes 14
C. Les besoins en études complémentaires 16
D1 : Etude environnementales complémentaires 16
D2 : Servitudes DFCI 16
D. Modalités de réalisation des travaux – bilan financier 18
E1 : Travaux de débroussaillement par les A.P.F.M 18
E2 : Travaux de piste par la régie du C.D 19
..... 19
E3 : Travaux réalisés par entreprise 19
E4 : Synthèse 21
E. Evaluation environnementale 23
F1 : Synthèse des enjeux 23
F2 : Identification des surcoûts 24

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

Préambule : Pourquoi une révision du PIDAF ?

La communauté d'Agglomération Dracénoise (C.A.D) est née en 2000. Elle s'est progressivement dotée d'un PIDAF qui a été finalisé en 2005 à l'échelle des seize communes alors membres de l'intercommunalité.

En 2014, trois nouvelles communes (Saint Antonin, Salernes, Sillans la Cascade) ont intégré la C.A.D, elles-mêmes dotées d'un PIDAF (Pays Brignolais et Lacs et Gorges du Verdon).

En janvier 2017, quatre nouvelles communes viennent d'intégrer la CAD, à savoir la Roque Esclapon, Bargème, Comps sur Artuby, et La Bastide, portant le nombre total de communes à 23.

Les 23 communes de la CAD en 2017.

Ampus, Bargème, Bargemon, Callas, Chateaudouble, Claviers, Comps sur Artuby, Draguignan, Figanières, Flayosc, La Bastide, La Motte, Le Muy, Les Arcs, Lorgues, Montferrat, Roque-Esclapon, Taradeau, Trans en Provence, Vidauban, Saint Antonin du Var, Salernes et Sillans-la-cascade

Dès lors, une révision du plan s'imposait, tant pour obtenir un document commun à la nouvelle échelle territoriale que pour intégrer les évolutions des normes relatives aux équipements (Guide des équipements DFCI édité en 2013) ou celles issues des contextes législatifs, environnementaux ou financiers. Afin de conserver une cohérence de massif, elle prend également en compte l'évolution des territoires limitrophes.

Cette révision s'inscrit donc dans cette évolution multiple. Une 1ère phase de recueil de données et de bilan critique permettra de définir les différents niveaux de l'aléa « feu de forêt » et de risques encourus. Cette phase de diagnostic débouchera sur la définition des objectifs à mettre en œuvre pour obtenir un niveau d'équipement en corrélation avec le niveau d'aléa et de risque. Ainsi, après analyse des ouvrages DFCI existants, à conserver en l'état, à mettre aux normes ou à abandonner, les éventuels besoins en création de nouveaux équipements seront identifiés.

In fine, après une phase de concertation avec les élus référents du territoire et les principaux acteurs environnementaux et forestiers, cette révision du PIDAF devra permettre au maître d'ouvrage d'établir une programmation pluriannuelle des travaux sur 12ans, qu'il s'agisse de travaux ou d'étude, en adéquation avec ses ressources financières.

Une évaluation environnementale accompagnera cette actualisation du PIDAF afin d'intégrer les nombreux enjeux environnementaux en présence. Elle identifiera également différentes actions à mettre en œuvre pour prendre en compte le dimensionnement économique, culturel et social que représente les milieux forestiers.

Ce document représente une synthèse de l'étude : il est accompagné en annexe des supports de présentation lors des différentes réunions du COPIL, des comptes rendus des réunions du comité technique qui aura suivi le déroulement de l'étude, de ceux des réunions de concertation et des tournées de terrain avec les élus et partenaires. Une fiche de site pour chaque coupure retenue figure également, retraçant les objectifs assignés à l'ouvrage et les travaux à mettre en œuvre.

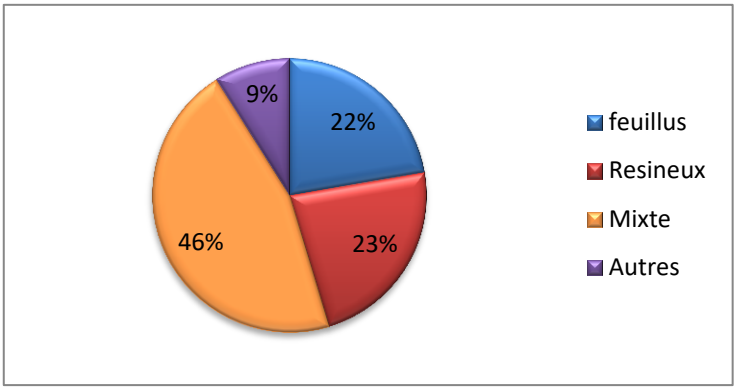
Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

A. Diagnostic initial – Etat des lieux

B1 : LA STRUCTURE FONCIERE DES ESPACES NATURELS

- Les espaces naturels représentent 48000ha.
- Le territoire de la CAD a un taux de boisement compris entre 65 et 68 %
- 63% des forêts appartiennent à des propriétaires privés
- 1% des propriétaires possèdent 40% de la surface
- Une moyenne de 1.7ha/propriétaire

NB : les chiffres ou ratios mentionnés concernent les 19 communes adhérentes en 2016.



B2 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

	2003	2011
espaces bâtis	1%	1%
espaces sous influence urbaine	18%	22%
espaces agricoles	13%	12%
espaces naturels	68%	65%

- En 8ans, développement de l'habitat diffus
- Régression des espaces naturels au profit de l'urbanisation diffuse mais reconquête partielle au détriment d'espaces agricoles
- Réduction des surfaces agricoles au profit de l'urbanisation et abandon de l'activité avec friches naturelles

⇨ Une activité humaine au contact du milieu naturel avec perte de zones agricoles tampon

B3 : LES O.L.D

- Une seule commune dotée d'un PPRIF (Vidauban)
- Des actions de communication réalisées par les communes auprès des propriétaires (presse, réunion publiques, prospectus) pour réaliser les O.LD
- Très peu d'actions d'animation en direct auprès des propriétaires permettant de faire un état des lieux et peu de mesures de contrôle
- Un constat :
 - Les OLD liées aux bâtis sont souvent insuffisantes, notamment sur le plan qualitatif.
 - Les OLD liée à la voirie présentent parfois des insuffisances qualitatives (gabarit)

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

B4 : L'ALEA ET LE RISQUE FEUX DE FORET

Construction de la carte de l'aléa

Aléa = Indice de propagation + occurrences des zones incendiées - pixel de 25mx25m

Indice de propagation (Ip)	occurrences des zones incendiées
Ip = Exposition + Pente + Combustibilité **Exposition** : 1 : [210° à 270°] 2 : [0° à 30°] ; [90° à 210°[;]270° à 360°] 3 :]30° à 90° **Pente** : 1 : Pente < 16% 2 : 16% < Pente < 40% 3 : 40% <Pente **Combustibilité** : 0 : Combustibilité nulle (Absence de peuplement) 1 : Combustibilité faible (Peuplement éclaircis, maquis, garrigue, peupleraie, forêt ouverte) 2 : Combustibilité moyenne (Forêt fermée de feuillus et résineux purs) 3 : Combustibilité forte (Forêt fermée mixte)	0 : Pas de feux 1 : 1 feu 2 : 2 et 3 feux 3 : 4,5 et 6 feux

Afin d'intégrer une certaine hétérogénéité de l'aléa, le territoire d'étude a été découpé en huit massifs, séparés entre eux par des plaines agricoles ou des zones urbaines

Carte de l'aléa : cf. annexen°1

Construction de la carte du risque induit

Elle représente les éléments sur un territoire pouvant être à l'origine d'un départ de feu. Ces niveaux de risque ont été classés de 1 à 3, en fonction de leur implication dans les départs de feu.

- Zone d'interface Habitat Forêt (3)
- ERP en zone naturelle (3)
- Route en milieu naturel (3)
- Zone d'interface Agriculture Forêt (2)
- Décharge (2)
- Voie ferrée (2)
- ICPE (0, 1 ou 2)
- Ligne haute tension (1)

- Un risque feux de forêt omni présent, mais avec un niveau d'aléa qui varie selon les massifs.
- Un niveau de risque particulièrement important sur le sud et l'est du territoire qui présentent une forte occurrence des incendies
- 24000ha, soit 50% des espaces naturels, auront connus au moins un passage de feu depuis 1958.

La valeur du risque induit dans un pixel de 25mx25m est égale à 1, 2 ou 3 en fonction des risques induits présents dans le pixel. Dans le cas ou des risques de valeurs différentes sont présents dans un même pixel c'est alors la valeur la plus forte qui est donnée au pixel.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

B5 : LES EQUIPEMENTS EXISTANTS

Synthèse des coupures sous maîtrise d'ouvrage de la CAD

Etat initial avant révision PIDAF		
Nombre	**ha déb.**	**km piste**
62	**884**	**182**

Les ouvrages listés sont ceux qui ont une opérationnalité reconnue et en état lors du démarrage de l'étude

Répartition des ouvrages par commune

	Nbre	ha déb	km piste
Vidauban	9	114	26,9
Les Arcs	7	128,8	20,55
Le Muy	13	236,6	38,6
Trans/Provence	1	8	1,6
La Motte	3	24,6	9,1
Callas	2	38	7,9
Claviers	1	12	2,2
Ampus	3	36	6,5
Chateaudouble	2	41,5	7,4
Montferrat/Bargemon	3	64,5	13,2
Draguignan	5	50,7	13,6
Figanières	2	40	7,8
Lorgues	4	36	8,3
Flayosc	0	0	0
Taradeau	2	8	1,6
St Antonin	1	12	2,75
Salernes	1	22,5	5
Sillans/Cascade	1	11	2,2
Comps sur Artuby	0	0	0
Bargème	0	0	0
La Bastide	0	0	0
La Roque Esclapon	2	0	7
TOTAL	**62**	**884,2**	**182,2**

Analyse

Le Sud et l'Est de la CAD (Vidauban, Les Arcs et Le Muy) concentrent environ 45% des équipements, en nombre et en surface. Ces territoires représentent des zones avec un niveau d'aléa au risque d'incendie « fort à très fort »

L'Ouest de la CAD (Flayosc, St Antonin, Sillans et Salernes) présente un très faible niveau d'équipements : 4% en nombre et en surface. Certaines parties de ces territoires présentent pourtant un niveau d'aléa « fort ».

Le Nord de la CAD (La Bastide, La Roque Esclapon, Comps et Bargème) présente une particularité vis-à-vis du reste du territoire : seules les pistes de la Roque Esclapon ont un gabarit suffisant qui répondent à la normalisation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

B6 : LA CARTE DES OBJECTIFS

Elle résulte du croisement entre la carte d'aléa, celle du risque et celle des équipements existants. (cf. annexe n°2).

Les débroussaillements réalisés en bordure des R.D par le C.D dans le cadre du plan départemental sont intégrés, tout comme les zonages environnementaux existants (cf. évaluation environnementale).

La carte des objectifs permet d'identifier les zones sous-équipées, voire suréquipées, en intégrant la stratégie globale de lutte des moyens de secours, les normes des équipements DFCI, les contraintes d'accès.

Une approche a été réalisée pour chaque massif (cf. annexe n°3) puis exposée aux élus lors de la phase de concertation. A ce stade, il s'agit donc de propositions et de projet de carte d'objectifs validés en comité technique.

Présentation du diagnostic et des objectifs en COPIL n°1 le 10 Mars 2016 (annexe n°4)

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

B. La concertation

C1 : METHODOLOGIE

Une réunion par massif s'est tenue avec les élus référents des communes concernées, les membres du comité technique et la présence d'autres partenaires éventuels selon le contexte local. Les propositions relatives au maintien d'équipements existants, leur mise aux normes, leur abandon ou la création de nouveaux ouvrages ont été exposées et débattues pour chaque ouvrage.

Dès le départ, l'accent a été porté sur la nécessité d'avoir un niveau d'équipements en adéquation avec les moyens financiers disponibles par le maître d'ouvrage pour entretenir régulièrement les ouvrages. Les aspects environnementaux ainsi que la multifonctionnalité de l'espace forestier ont également été pris en compte.

Ces réunions en salle ont ensuite donné lieu à des tournées de terrain afin d'étudier les points de divergence, notamment sur l'abandon de certains ouvrages existants ou sur des demandes d'ouvrages complémentaires non inventoriés dans la carte d'objectifs.

De Mars à Mai 2016, huit journées de concertation auront ainsi été dédiées (cf. comptes rendus en annexe n°5)

Quelques tournées de terrain complémentaires auront également eu lieu afin d'étudier plus en détail les tracés de nouveaux ouvrages (cf. compte rendus en annexe n°6)

Massif n°1 (Vidauban, Les Arcs, Le Muy): 21/03/2016

Massif n°2 (Trans, La Motte, Le Muy, Callas, Claviers) : 07/04/2016

Massif n°3 (Ampus, Chateaudouble, Montferrat, Bargemon, Claviers, Callas, Figanières, Draguignan) : 22/04/2016

Massif n°4 (Ampus, Flayosc, Draguignan) : 19/04/2017

Massif n°5 (St Antonin, Lorgues, Taradeau, Flayosc) : 14/04/2016

Massif n°6 (Lorgues, Taradeau, Vidauban, Les Arcs): 09/05/2016

Massifs n°7 et 8 : Salernes, Sillans la Cascade): 18/04/2016

Nouvelles communes (Bargème, Roque Esclapon, Comps, La Bastide) : 30/05/2017

Tournées terrain complémentaires

Tournée sur les Maures : 21/03/2016 avec SDIS

Tournée sur Lorgues : 28/04/2017 avec CAD, DDTM, SDIS, Mairie

Tournée Domaine de BERN : 13/07/2016 avec CAD + propriétaire

Tournée Domaine des Salgues : 09/06/2017 avec SDIS, CAD, propriétaire

Tournée Châteaudouble : 29/08/2017 avec CAD, SDIS

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

C2 : RESULTATS DE LA CONCERTATION

Coupures existantes abandonnées

Coupures existantes abandonnées			ha	piste
Les Arcs	Tabourelle	E80	12,7	1700
Le Muy	Capelier	G802	7,6	1500
Draguignan	Les Demoiselles	M22	7,8	2900
	La Pouiraque	M26 (M24)	5,4	2000
Vidauban	Chaume	M65	4,5	1000
La Motte	Luzerne	M10	9,6	5800
Comps sur Artuby	Collet de Font Rose	J40	0,5	500
Bargème	Brouis	J16	0	1150
TOTAL	**8 coupures**		**48.10**	**16550**

8 coupures abandonnées pour 48 ha et 16 km de piste.

Motivations des abandons :

- Point noir non soluble
- Urbanisation à proximité
- Faible ratio « € investi/espace naturel protégé »

Coupures existantes conservées mais avec des changements

Réduction du débroussaillement existant

commune	coupure	Avant (ha)	Après (ha)	
Les Arcs	E16	3	1.1	Liaison 2x3 m
Les Arcs	E10	2,1	0,6	Liaison 2x3 m
Le Muy	G70	15,6	4	Liaison 2x3 m et abandon ZAE
Taradeau	M58	4	3.2	OLD
TOTAL	4 coupures	24,7	8.9	

Les réductions des largeurs débroussaillées concernent principalement des ouvrages de liaison : 2x3 m au lieu de 2x10 m.

Ces réductions cumulées représentent 16 ha.

Mise aux normes de coupures existantes

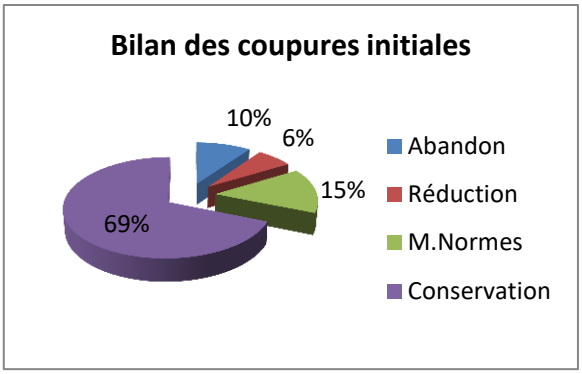
Mises aux normes coupures existantes			
	coupure	Ha en +	Ml en +
VIDAUBAN	E903	0,7	200
VIDAUBAN	E85	0	250
Le MUY	G78	16.6	0
CALLAS	G522	5	8700
CALLAS	G525	1.4	1500
CLAVIERS	I96/I24	5	1200
AMPUS	K39	0,5	1350
Les ARCS	E10	12.2	1000
LORGUES	M46/M51	2.5	550
TOTAL	**9 coupures**	**43.9**	**14750**

9 coupures pour 44 ha supplémentaires débroussaillés. Il s'agit d'élargissement d'ouvrage existant (ZAE en ZAP, liaison en ZAE), ou de la continuité d'ouvrage existant par la création de nouvelles portions.

14,75 km de pistes avec mises aux normes de la bande de roulement et A.R ou A.C (12 km), ou création de nouveaux tronçons (2.2km)

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

Coupures existantes conservées en l'état



42 coupures totalisant 690 ha restent identiques à leur état initial, que ce soit pour leur débroussaillement ou leur piste. Elles sont majoritairement situées sur le Sud et l'Est du territoire.

Ainsi, plus des 2/3 des coupures présentent au moment de la révision du PIDAF resteront sans modifications : l'ancienneté du PIDAF initial de la CAD (2002), les retours d'expérience suite aux grands incendies de 2003 et la confirmation des stratégies de lutte expliquant ce fort ratio.

Projets abandonnés

Il s'agit de projets de coupures encore non réalisés au moment de la révision du PIDAF.

Projets non retenus			surface
Bargemon	Gaudissard	I616	2
St Antonin	Peybien	N43	9,6
St Antonin	L'Amadou	N37	20
Flayosc	La Méyère	N5	5,5
Flayosc	Les Martinets	N9	7,6
Lorgues	Macan	N14	13,6
Bargème	Brouis	J16	0,5
TOTAL			**58.8**

7 projets abandonnés pour 59ha. Ils concernent principalement l'Ouest et le Nord de la CAD.

Motivations des abandons :

- Urbanisation à proximité
- Faible ratio « € investi/espace naturel protégé »
- Doublon avec coupure existante
- Proximité de route départementale

Création de coupures

Il s'agit de nouvelles coupures qui ne figuraient pas dans l'état initia de projet. La piste existe déjà pour certaines d'entre elles.

Création nouvelles coupures		Surface (ha)	Linéaire (en ml)
VIDAUBAN	E801	0,4	1700
	E22	4,1	850
	Bauquière	12	2000
La MOTTE	M614	12	2700
CALLAS	I526	5,4	0
AMPUS	La Sigue	49.6	8200
CHATEAUDOUBLE	Le Viguier	12,6	2600
St ANTONIN	N38(1)	1	1000
	N18	11.9	0
	Fontonnes	9.9	2000

29 nouvelles coupures totalisant 262ha et environ 64 km de pistes supplémentaires.

19 km représentent de la création de piste, les 45 km restants étant de la reprise de chemins ou piste existantes.

L'Ouest du territoire (Flayosc, Salernes, St Antonin et Sillans/Cascade), initialement sous-équipé, totalise 60% du nombre des créations, pour 47% de la surface supplémentaire débroussaillée et 45% du nouveau linéaire de pistes. Ceci traduit une volonté d'homogénéisation du territoire au niveau de la DFCI sur la partie Ouest. Une mise à niveau est largement nécessaire également sur la partie Nord avec des créations de glacis.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

	N180	0,4	1300
FLAYOSC	N26	15	3000
	Collefrat	17.9	2000
TARADEAU	M28	0,4	0
SALERNES	P10(1)	24	2400
	N27(1)	35	2000
SILLANS	P23	8,5	0
	P29	0,7	1600
	N23	1,2	3300
COMPS SUR ARTUBY	K1	2	3150
	K2	3	5000
	K4 CNJ33	2	1100
	K5	0,5	800
	CNJ44	0,5	500
	J50/J11	2	3800
BARGEME	J21	2	3400
LA ROQUE ESCLAPON	I812	3	5400
	I55	1	1600
TOTAL	**29 coupures**	**262.3**	**64400**

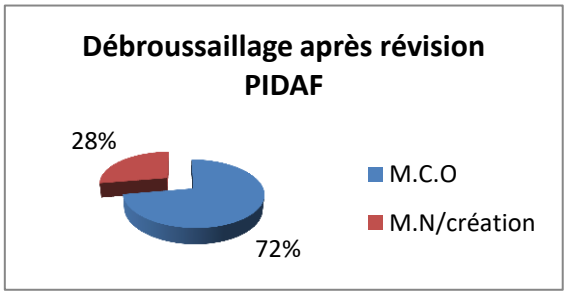
(1). Pour les coupures N38, P10 et N27, Les surfaces retenues sont celles des portions qui concernent le territoire de la CAD. La mise en oeuvre de ces coupures est liée à la poursuite des travaux sur les territoires limitrophes (PIDAF L.G.V)

C3 : BILAN QUANTITATIF FINAL

Synthèse des coupures sous maîtrise d'ouvrage de la CAD

	Avant	Après	évolution
Nombre d'ouvrages	62	84	+35%
Surface débroussaillée (ha)	884	1106	+25%
Linéaire de piste (km)	182	242.5	+33%

306 ha (28%) seront en création ou mises aux normes, et 800ha (72%) en Maintien en Conditions Opérationnelles (MCO).



Concernant le linéaire de piste, il augmente de 33% (60km); mais une grande partie de ce linéaire existait déjà sur le terrain (anciennes pistes DFCI, chemins existants) : la création de nouvelles voies représente 16km environ, soit +9% du linéaire initialement intégré au PIDAF ou 6% du linéaire retenu après révision.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

Coupures sous maîtrise d'ouvrage communale

Il s'agit de deux ouvrages situés sur la commune des ARCS/ARGENS et un sur Le MUY. Ils sont retenus au PIDAF mais resteront sous maîtrise d'ouvrage communale pour continuer à bénéficier d'un entretien régulier tous les deux à trois ans.

Crouières	12,4
Ancienne Rte Trans	8,4
Moto Cross	1.5

C4 : REPARTITION DES OUVRAGES PAR COMMUNE

	Avant			**Après**		
	Nbre	ha déb	km piste	Nbre	ha déb	km piste
Vidauban	9	114	26,9	10	112,1	25,9
Les Arcs	7	128,8	20,55	6	129,9	19,85
Le Muy	13	236,6	38,6	13	240,1	38,3
Trans/Provence	1	8	1,6	1	8	1,6
La Motte	3	24,6	9,1	3	26,7	6
Callas	2	38	7,9	4	47,6	22,6
Claviers	1	12	2,2	2	17	3,4
Ampus	3	36	6,5	4	82,5	16,05
Chateaudouble	2	41,5	7,4	3	54,7	10
Montferrat/Bargemon	3	64,5	13,2	3	64,5	13,2
Draguignan	5	50,7	13,6	3	36	8,7
Figanières	2	40	7,8	2	39,7	7,8
St Antonin	4	36	8,3	5	29,4	9,35
Flayosc	0	0	0	2	32,9	5
Lorgues	2	8	1,6	4	54,4	11,08
Taradeau	1	12	2,75	3	7,6	2,4
Salernes	1	22,5	5	3	81,5	9,4
Sillans/Cascade	1	11	2,2	4	25,4	7,1
Comps	0	0	0	6	10	14,35
Bargème	0	0	0	1	2	3,4
La Bastide	0	0	0	0	0	0
La Roque Esclapon	2	0	7	2	4	7
TOTAL	**62**	**884,2**	**182,2**	**84**	**1106**	**242,48**

NB : la surface de certains ouvrages répartis sur plusieurs communes (I615, I33, I617) a été imputée sur la commune majoritaire en termes de surface

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

C5 : LES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Conseil départemental a réalisé le Plan Départemental de Débroussaillement des R.D.

Certaines routes ont été retenues comme Z.A.E avec un débroussaillage de 50 m, souvent symétrique. Quelques unes sont également retenues comme ZAP avec une bande débroussaillée de 100 m. Dans tous les cas, il s'agit de tronçons de RD, le débroussaillage n'étant pas homogène sur l'ensemble de la longueur de la R.D.

Commune	n°	Nature	L (ml)	l (m)	S (ha)
Vidauban	RD48 Sud	Entretien	4190	50	19
	RD48 Nord	Entretien	4800	50	25,1
	RD72	Entretien	5350	50 et 100	27
	RD25	Entretien	1500	100	15
Trans	RD54	Entretien	3900	50	19
La Motte	RD254	Entretien	3300		8,5
	RD25	Entretien	500	50	2,5
			1000	50	5
			400	100	4
Le Muy	RD47	Entretien	9000	50	38
Callas	RD562	Entretien	5470	50	27
Claviers	RD55		6740	50	17,3
Ampus	RD51	création	4500	50	25
	RD49/57	création	7000	50	35
Bargemon	RD19	Entretien	5270	50	16
	RD25	Entretien	4000	50	13,6
	RD25	création	4000	50	15,5
Draguignan	RD562	Création	4000	50	10
St Antonin	RD50	Entretien	1850	50	7,9
Flayosc	RD10	Entretien	5560	50	19,8
	RD557	Entretien	6700	50	19,3
	RD77	Entretien	7300	50	23
Taradeau	RD10	Entretien	1300	50	5
	RD73	Entretien	1200	50	6
Les Arcs	RD57	Création	1700	4	0,7
Lorgues	RD17	Entretien	2300	50	8,3
Salernes	RD31	Entretien	5500	50	28
TOTAL			**108330**		**440,5**

Au final, 108 km de linéaire et 440 ha de débroussaillement qui viennent compléter le dispositif DFCI sous maîtrise d'ouvrage de la CAD

En cumulant les ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de la CAD avec ceux sous maîtrise d'ouvrage communale ou départementale, la totalité des ouvrages représente une surface de 1567ha (cf. carte des équipements retenus par maître d'ouvrage en annexe n°7)

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

C6 : LES EQUIPEMENTS CONNEXES : LES CITERNES

En ne comptabilisant que les citernes aériennes et enterrées, le nombre de citernes présentes sur le territoire de la Communauté s'établit à 195. Les Arcs est la plus équipée avec 18 citernes, La Bastide la moins pourvue avec 2.

Le PIDAF de la CAD a permis de faire de nombreux entretiens de citernes : selon la base REMOCRA, (SDIS 83), seules 25% des citernes rencontrent des soucis d'utilisation, dont une forte proportion dans les nouvelles communes adhérentes.

Sur les quatre nouvelles communes adhérentes (Comps sur Artuby, Bargème, La Bastide et La Roque Esclapon) une reconnaissance des citernes DFCI a été réalisée avec le SDIS et la CAD permettant d'identifier l'état des citernes et les travaux à réaliser pour les maintenir opérationnelles (cf. compte rendu en annexe n°8).

- 195 citernes sur la CAD avec une répartition très hétérogène selon les communes.
- 75% des citernes opérationnelles
- Un besoin de 43 citernes pour répondre aux nouveaux besoins
- 46 citernes existantes potentiellement disponibles

⇨ Les ressources devraient être suffisantes pour répondre aux besoins sans avoir recours à l'achat de nouvelles citernes

Un budget de déplacement estimé à 86.000€HT

Identification des besoins

L'identification des besoins et des ressources en citerne est issue d'un travail de concertation avec le SDIS et le maître d'ouvrage.

Il s'agit des besoins en citernes complémentaires sur des coupures existantes et insuffisamment armées en point d'eau, ou des besoins en citerne sur de nouvelles coupures. Il peut également s'agir du repositionnement de citernes sur des coupures existantes.

Soit un total de 43 citernes concernées

Identification des ressources

L'actualisation entrainant la remise en question de tous les ouvrages DFCI existants, l'abandon ou le déclassement de certaines pistes induit une vague de déplacements des citernes, celles-ci pouvant se retrouver, de fait, isolées. Il est à noter que de nombreuses citernes sont situées sur des pistes qui n'étaient déjà plus classées comme DFCI au moment de la révision du PIDAF. L'ensemble de ces citernes constitue donc un réservoir potentiel pour satisfaire aux nouveaux besoins. Le déplacement de certaines d'entre elles demandera une validation de terrain.

Enfin, il est acté que, même si les citernes seront déplacées avec des destinations connues, souvent la plus proche et la plus pertinente, certaines d'entre elles devront changer de commune, ce qui induira une nouvelle numérotation.

Les citernes potentiellement disponibles et situées sur les quatre nouvelles communes du nord ne sont pas déplaçables car il s'agit de citernes enterrées.

Au total, 46citernes pouvant potentiellement être déplacées pour répondre aux nouveaux besoins.

Un tableau récapitulant les mouvements potentiels de citernes illustré d'une carte figure en annexe n°8

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

Estimation des coûts

Ils comprennent le déplacement de la citerne, les travaux d'installation au nouvel emplacement, comme le débroussaillement et les terrassements nécessaires. Au total, le budget nécessaire pour répondre aux besoins est estimé à environ 86.000€HT.

La réparation de certaines citernes (25%) et l'entretien de l'ensemble n'est pas compris. Le budget devrait être négligeable.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

C. Les besoins en études complémentaires

D1 : ETUDE ENVIRONNEMENTALES COMPLEMENTAIRES

D''études spécifiques environnementales indispensables pour réaliser des ouvrages dans le respect des enjeux environnementaux et de la réglementation en vigueur.

Deux études sont ciblées :

- Une pour le franchissement d'un ruisseau à l'aide d'un passage busé pour la mise aux normes de la piste E903, située dans la R.N.N « Plaine des Maures ».
- Une pour créer un passage à gué permettant à la piste G522 de franchir l'Endre (Dossier Loi sur l'Eau)

Le montant de ces études n'est pas connu à ce jour.

D'autres études sont également à prévoir, notamment pour actualiser le niveau de présence de la tortue d'Hermann sur l'emprise de travaux de débroussaillement (G78, G81, E85, E903, E801, E22, E10). Cette actualisation sera réalisée par le passage d'un écologue et de son chien. Le nombre total de journées nécessaires n'est pas connu à ce jour ; le prix unitaire représente environ 500€HT. La prise en compte de ces coûts devrait être réalisée sur un budget spécifique qui peut être alloué par la DDTM suivant leur budget.

D2 : SERVITUDES DFCI

L'obtention de subventions pour la réalisation des travaux est soumise à une maîtrise foncière des pistes concernées. Par principe, toutes les pistes qui traversent des propriétés privées sont concernées.

La C.A.D a déjà initié depuis 5ans environ la mise en œuvre de servitudes : chaque année, deux à trois pistes sont concernées.

La poursuite de cette action nécessite de hiérarchiser et de prioriser les ouvrages concernés, en lien avec la programmation des travaux. Pour rappel, l'établissement d'une servitude DFCI demande 18 à 24mois de délais.

Deux critères de hiérarchisation sont proposés :

- Priorité n°1 : les coupures à créer ou devant faire l'objet de travaux de mises aux normes sur des terrains privés.
- Priorité n°2 : les coupures existantes en M.C.O présentant un foncier privé morcelé ou ayant fait apparaître des difficultés par le passé de la part de propriétaires privés.

Un tableau de hiérarchisation reprenant ces deux critères figure en annexe n°9.

Le coût d'établissement d'une servitude comporte :

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

- Les frais d'étude pour monter et instruire les dossiers lorsque cette partie est externalisée.
- Les frais de géomètre
- Les frais d'inscription au service des hypothèques.

Les linéaires concernés, le morcellement foncier et l'existence préalable de la piste sont autant de critères qui peuvent influer sur le coût. Sur la base d'un programme annuel concernant deux à trois pistes, les frais de mise en place des servitudes sont évalués à 35000€HT/an.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

D. Modalités de réalisation des travaux – bilan financier

L'élaboration d'un P.I.D.A.F se doit d'être en adéquation avec les capacités financières du maître d'ouvrage, sous peine que certaines créations ou mises aux normes d'ouvrages ne voient pas le jour, ou que les travaux de maintien en conditions opérationnelles ne soient plus aussi réguliers sur des coupures existantes (fréquence de passage tous les 4ans).

Certains travaux peuvent potentiellement être réalisés par des appuis extérieurs :

- Les APFM pour le débroussaillement
- La régie du C.D pour les pistes

Les résultats intermédiaires de la phase de concertation ont été présentés lors du COPIL n°2 le 16/09/2016, l'objectif étant de pré-identifier la masse budgétaire annuelle que la C.A.D devra allouée pour mettre en œuvre cette révision du PIDAF.

Quatre scénarii ont été présentés aux élus. Il a été décidé à l'unanimité de prendre en compte la possibilité que certains travaux puissent être réalisés par les APFM ou la régie du département, **mais sans priorisation des équipements quant à leur opportunité**. La présentation du COPIL et son compte rendu figurent en annexe n°4

E1 : TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT PAR LES A.P.F.M

Une programmation pluriannuelle pour les A.P.F.M devrait prochainement voir le jour. Les coupures mentionnées reposent sur deux critères :

- Les APFM y sont déjà intervenus
- La coupure est située en forêt domaniale ou communale.

Dans tous les cas, on considèrera que les travaux de création seront réalisés par entreprise.

Commune	Coupure	Surface (ha)
Les Arcs	E15	22
Les Arcs	E16	1.1
Les Arcs	E251	12
Le Muy	F17	15.8
Le Muy	F19	1,3
Le Muy	G800	10
Le Muy	G81	7
Le Muy	G78	56.6
Le Muy	G70	4
Le Muy	G701/702	43
Le Muy	G700	5,7
Callas	G525	1.4
	TOTAL	**179.9**

Environ 180ha pouvant potentiellement être entretenus par les APFM. Les coupures situées sur Le Muy sont souvent soumises à d'importants enjeux environnementaux dont la prise en compte (tortue d'Hermann) peut nécessiter un débroussaillage manuel ou du matériel spécifique.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

E2 : TRAVAUX DE PISTE PAR LA REGIE DU C.D

Il n'existe pas de programmation pluriannuelle pour la régie du C.D. Les pistes mentionnées ont déjà été traitée de cette façon. Il s'agit le plus souvent de travaux d'entretien, voir de création/MN si les travaux ne comportent pas d'ouvrage d'art.

Commune	Piste	Linéaire (ml)
Vidauban	E253	4150
Les Arcs	E252 (ZAP)	5400
Les Arcs	E15	4300
Les Arcs	E16	1800
Les Arcs	E10p	1400
Les Arcs	E251	1050
Les Arcs	E19	4900
Le Muy	F17	1600
Le Muy	F19	650
Le Muy	G800	1500
Le Muy	G81	1500
Le Muy	G8	700
Le Muy	G78	5500
Le Muy	G70	2000
Le Muy	G700	2050
Le Muy	G522	5400
Le Muy	G109	4200
Callas	G522	12200
Callas	G525	1500
Draguignan	I79	1800
Sillans	N62	2200
Comps sur Artuby	K1	3150
Comps sur Artuby	K2	5000
Comps sur Artuby	K4 CNJ33	1100
Comps sur Artuby	K5	800
Comps sur Artuby	CNJ44	500
Bargème	J21	3400
La Roque Esclapon	I812	5400
La Roque Esclapon	I55	1600
TOTAL 84 550 ml		

Environ 85km de pistes dont l'entretien peut potentiellement être pris en charge par la régie du C.D. Cette base peut être élargie, chaque piste à traiter devant faire l'objet d'une visite préalable avec le C.D 83

Pour le Nord du PIDAF, il est fortement recommandé l'intervention du CD au regard de l'éloignement géographique et de la périodicité des interventions possibles (période dangereuse vis-à-vis des incendies moins marquée en période estivale)

E3 : TRAVAUX REALISES PAR ENTREPRISE

Les estimations qui suivent reposent sur plusieurs hypothèses :

- Les APFM et la régie départementale entretiennent les travaux de débroussaillement ou de piste sur les coupures précédemment mentionnées.
- Les prix unitaires retenus pour entretenir les autres coupures reprennent ceux pratiqués par les entreprises lors des derniers marchés publics.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

- Pour les travaux de création, les prix unitaires sont estimatifs, basés sur des retours d'expérience similaires aux coupures concernés.
- Les surcoûts à prendre en compte pour respecter les enjeux environnementaux présents ne sont pas inclus dans l'estimation : ils le seront dans un chapitre dédié

Débroussaillement

	M.C.O		Création/MN	
	ha	€ HT	ha	€ HT
APFM	162	0	18	0
Entreprise	638	987 250	288	720 720
TOTAL	**800**	987 250	**306**	**720 720**

En prenant pour hypothèses :

- Une fréquence de passage tous les 4ans pour les travaux de M.C.O : les travaux représentent environ 246 812 € HT/an
- La totalité des M.N/Création au cours des 10 premières années : les travaux représentent environ 72 072 € HT/an

Soit un budget lissé sur les dix premières années de **318 384 € HT/an** pour les travaux de débroussaillement, arrondis à **320.000€ HT/an**

Piste

	M.C.O		Création/M.N	
	km	€HT	km	€HT
Régie C.D	55.6	0	28.9	0
Entreprise	107,4	494 070 €	50.2	510 650 €
TOTAL	**163**	**494 070 €**	**79.1**	**510 650**

En prenant pour hypothèses :

- Une fréquence de passage tous les 8 ans pour les travaux de M.C.O : les travaux représentent environ 61 758 € HT/an
- La totalité des M.N/Création au cours des dix premières années : les travaux représentent environ 51 065 € HT/an

Soit un budget lissé sur les dix premières années de **112 823 € HT/an** pour les travaux de piste arrondis à **113.000€HT/an**

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

Note sur le brûlage dirigé

Autrefois appelé « petit feu d'hiver », cette pratique représente une alternative intéressante et à encourager pour entretenir des débroussaillements existants ou réaliser une ouverture du milieu, lors de création de coupure ou sur des zones situées en appui des ouvrages.

Elle permet de réduire les coûts d'entretien et, selon les milieux rencontrés, apporter une amélioration du potentiel pastoral.

Le brûlage dirigé nécessite des conditions météo et de milieu très spécifiques, et sa mise en œuvre nécessite la présence d'une équipe formée à cette pratique et encadrée par le SDIS.

Les sites dotés d'enjeux environnementaux majeurs ou présentant un fort impact paysager ne peuvent être retenus. Par ailleurs, il sera nécessaire d'avoir une autorisation circonstanciée des propriétaires des parcelles concernées.

L'ouvrage « LE VIGUIER », commune de CHATEAUDOUBLE, possède toutes les caractéristiques pour que cette technique puisse être retenue lors des travaux de création. Une intervention manuelle ou mécanique sera préalablement nécessaire.

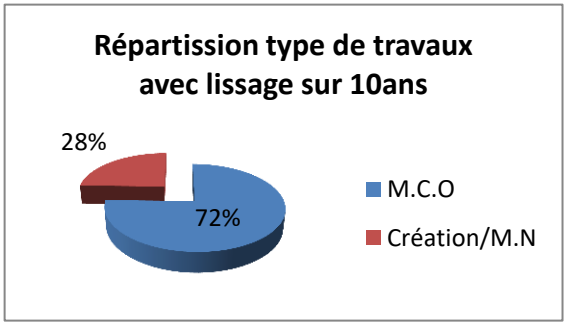
Le brûlage dirigé pourrait également concerner des zones venant en appui de coupures de combustibles situées sur les quatre communes du Nord du territoire.

E4 : SYNTHESE

En intégrant les travaux réalisés par les APFM ou la régie départementale, mais sans prendre en compte les surcoûts environnementaux, la réalisation des travaux par entreprise représente un budget lissé sur les dix premières années de 433 000 € HT/an soit environ 520.000€ TTC/an.

Si l'on rajoute 7% de frais de maîtrise d'œuvre, ce budget atteint environ 463.000 € HT/an ou 556.000 € TTC/an.

Les travaux de M.C.O représentent ¾ du budget .



RECAPITULATIF HT TRAVAUX + M.O sur 10ans			
	Déb.	Piste	Total
M.C.O	264 000 €	66 000 €	330 000 €
M.N/Création	77 000 €	55 000 €	132 000€
TOTAL	**341 000 €**	**121 000 €**	**462 000 €**

Citernes

Un budget estimé à 86.000 € HT pour le déplacement de 43 citernes, soit 8 600 € HT/an avec un lissage sur 10 ans.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

En intégrant la potentialité des travaux réalisés par les APFM et la régie départementale, les travaux d'entretien, de création ou de mise aux normes représentent un budget lissé sur les dix premières années d'environ 440 000 € HT soit environ 530 000 € TTC. Cela concerne le débroussaillement, les pistes et les citernes.

Avec 7% de maîtrise d'œuvre, on obtient environ 471 000 € HT ou 565 000 € TTC/an.

Si l'on rajoute un budget annuel de 35 000€HT pour les servitudes (42 000€TTC), **le budget moyen annuel nécessaire pour mettre en œuvre sur 10ans la totalité de la révision du PIDAF représente environ 506 000€HT ou 607000€TTC**

Il conviendra de rajouter les surcoûts environnementaux et certains frais d'études environnementales complémentaires non connus à ce jour.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

E. Evaluation environnementale

F1 : SYNTHESE DES ENJEUX

L'évaluation environnementale du PIDAF et l'évaluation des incidences NATURA2000 laisse apparaître que, selon la hiérarchisation des enjeux proposée,

- 44% des ouvrages sont situés sur des zones à enjeux forts à moyens
- 21% sur de zones à enjeux faibles à moyens
- 35% sur des zones enjeux très faibles à faibles

Enjeux forts à moyen : NATURA2000, RNN, APB, ENS, APB « Aigle BONELLI », APB « Tortue d'Hermann » niveau de sensibilité « Majeur » ou « Notable », sites inscrits et sites classés

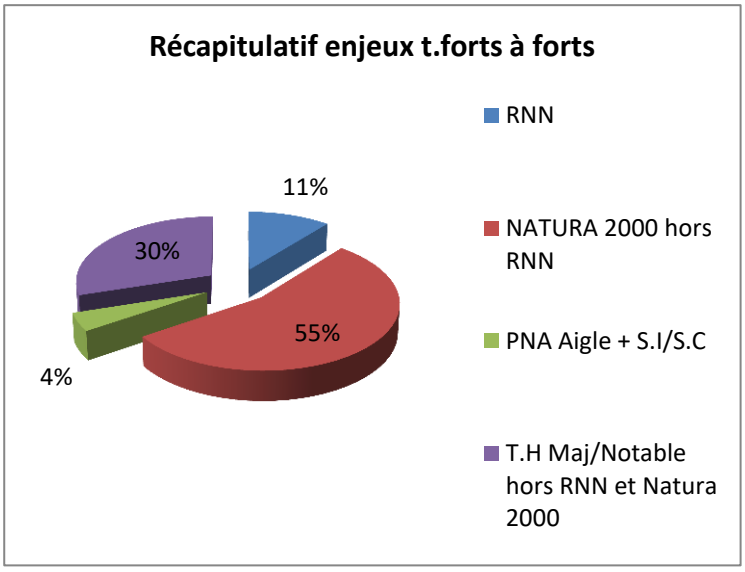
Les ouvrages situés sur des zones à enjeux forts sont très majoritairement situés sur les massifs Sud (Plaine des Maures) et Est du territoire (Le Rouët/Palayson)

Les ouvrages situés au Nord sont dépourvus d'enjeux environnementaux majeurs

(cf. carte des enjeux environnementaux en annexe n°10)

Zoom sur les enjeux très forts à fort

RECAPITULATIFS ENJEUX TRES FORTS A FORTS		
RNN	51,6	11%
NATURA 2000 hors RNN	261	55%
PNA Aigle + S.I/S.C	21,5	5%
T.H Maj/Notable hors RNN et Natura 2000	142,5	30%
TOTAL ENJEUX FORTS	476,6	100%



La prise en compte de ces enjeux peut induire :

- **De ne pas réaliser les travaux**
- **Une adaptation du calendrier des travaux.**
- **Un mode de réalisation adapté tel que le débroussaillage manuel sur des zones initialement mécanisables : on parlera alors de surcoûts environnementaux**

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

Coupures concernées

Périmètre	Commune	Pistes
RNN Plaine des Maures et NATURA2000 ""LA PLAINE ET LE MASSIF DES MAURES" ou NATURA 2000 "PLAINE DES MAURES"	Vidauban	E903, E86, E85, E20
Natura2000 Val d'Argens	Lorgues, Vidauban	M57, M56
	Les Arcs/Argens	E10, E19p
Natura2000 « Forêt de Palayson-Bois du Rouet » et « Colle du Rouet »	La Motte, Le Muy, Callas	G800, G8, G81, G78, G70, G700, G701/702, G109, G522Sud, G522Nord, G525, M614p
Natura2000 « Sources et tufs du haut Var »	Sillans la Cascade	P23
Natura2000 « Plaine de Vergelin-Fontignon-Gorges de Chateaudouble-Bois des Clappes »	Ampus	K46, Puy de la Sigue
Site classé « Rocher de Roquebrune sur Argens »	Le Muy	F19
Site Classé « Gorges de Chateaudouble » et APB « Gorges de Chateaudouble »	Chateaudouble	I81
ENS départemental géré par le CEN	Vidauban	E801
PNA Tortue Hermann hors NATURA2000 et RNN, avec niveau de sensibilité "Majeur" ou "Notable"	Vidauban	E251p, E22, E381, E253, E15p, E19p, E251p
	Lorgues	M46, M51
	Trans en Provence	M626p
	La Motte	M614p

Au total, 35 coupures concernées en tout ou partie totalisant 477ha, soit 44% de la surface totale des coupures retenues

F2 : IDENTIFICATION DES SURCOUTS

Rappel : Les agencements de calendrier de réalisation des travaux n'entraînent pas de surcoûts.

Les zones qui, de part leur topographie, ne pourraient être traitées mécaniquement ne sont également pas prises en compte.

Sur ces bases, les coupures retenues sont :

- E903, E85, E86 et E20 : elles sont situées sur la RNN Plaine des Maures et également concernées par un zonage NATURA2000 – Application du protocole de la RNN pour la réalisation des travaux

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

- E801 : elle est située sur un ENS avec un niveau « Majeur » de sensibilité à la tortue d'Hermann
- E10 : elle est située sur un site NATURA2000 avec un niveau de sensibilité à la tortue d'Hermann qui reste à préciser (Notable ou Majeur)
- G522 Nord (Callas) : elle est située sur un site NATURA2000 avec un niveau de sensibilité « Majeur » à la tortue d'Hermann

Pour ces sites, le protocole validé par la DDTM et décrit dans la notice d'utilisation de la carte des niveaux de sensibilité sera appliqué.

Certains de ces surcoûts ne sont pourtant pas connus à ce jour, une actualisation du niveau de sensibilité à la présence de la tortue d'Hermann devant être préalablement réalisée sur certains sites (E10, G78). Les modalités de réalisation des travaux ne seront arrêtées qu'une fois les résultats de l'actualisation connus.

Piste	S (ha)	Réalisation des travaux hors enjeux environnementaux					Mode de réalisation retenu/enjeux			surcoût
		méca	P.U	manuel	P.U	Total coût	méca	manuel	total coût	
E903	13	9	1100	4	1800	17100	0	13	23400	6300
E86	6	6	1100	0	2000	6600	5,5	0,5	7050	450
E85	13	13	1200	0	2200	15600	0	13	28600	13000
	9	6	1200	4	2200	16000	0	9	19800	3800
E20	13	10	1200	3	1800	17400	0	13	23400	6000
E10	12	9	1800	3	2500	23700	attendre résultat de l'inventaire avant travaux			
G522 Nord	13	10	1100	3	2100	17300	0	13	27300	10000
M614p	1,3	0	0	1,3	2500	3250	0	1,3	3250	pas de surcoût
E801	0,5	0	0	0,5	2300	1150	0	0,5	1150	pas de surcoût
G78	57	57	1300	0		74100	attendre résultat de l'inventaire avant travaux - APFM			
G81	7	5	1200	2	2200	10400	Réalisation par les APFM			

Dans l'attente du résultat de l'inventaire sur la coupure E10, et en supposant que les coupures G81 et G78 seront réalisées par les APFM, la totalité des surcoûts représente environ 40 000€HT soit 10 000€HT/an pour les travaux de M.C.O.

Il est pris pour hypothèse que ces surcoûts seront entièrement financés dans le cadre de contrats NATURA2000 qui restent à mettre en œuvre.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_023-DE

Annexes

Annexe n°1 : Carte de l'aléa

Annexe n°2 : Carte des objectifs

Annexe n°3 : Stratégies et actions proposées par massif

Annexe n°4 : Présentation COPIL n°1 + présentation et C.Rendu du COPIL n°2 + Comptes rendus des C.T

Annexe n°5 : Comptes rendus des journées de concertation

Annexe n°6 : Comptes rendus des tournées de terrain complémentaires

Annexe n°7 : Carte des équipements retenus par type de travaux (MCO/M.N et par type de Maître d'ouvrage)

Annexe n°8 : Citernes ; CR tournée de terrain + tableau des mouvements + carte

Annexe n°9 : tableau de hiérarchisation des besoins en servitude

Annexe n°10 : Carte des enjeux environnementaux

Annexe n°11 : fiches de site des coupures

Annexe n°12 : données numériques des ouvrages retenus